

COMMUNE DE MONTVERNIER (73300)

[☎ : 04.79.64.28.26](tel:04.79.64.28.26)

[E.mail : mairie@montvernier.fr](mailto:mairie@montvernier.fr)

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

Présents : CROSAZ Daniel, FOUQUET Marie, CROSAZ Hervé, BLANC Jacques, CROSAZ-CARILLON Vincent, NARDIN Stéphanie, FARDEAU Séraphin, SZYMONIAK Romain.

Procurations : JUSOT Thierry donne procuration à BLANC Jacques, PELLICIER Sabine donne procuration CROSAZ Daniel.

Absent : DUC Christian.

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé.



Début de séance : 20h00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 JUIN 2022 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) ONF :

La Mairie a reçu comme chaque année la proposition de l'ONF concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du régime Forestier. L'expérience des dernières coupes pratiquées a montré que l'argent de la vente parvenait uniquement à rembourser la remise en état des pistes empruntées pour dégager ces coupes. Il est proposé de refuser la proposition de l'ONF.

➤ **LE CONSEIL VOTE NON A L'UNANIMITE.**

3) CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES - AGENT ADMINISTRATIF TERRITORIAL :

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a un besoin de créer un poste d'agent contractuel temporaire pour accroissement d'activité à compter de 12 Septembre 2022, suite au mi-temps thérapeutique de la secrétaire titulaire. A ces fins, un agent en qualité d'adjoint administratif a été recruté pour effectuer une mission de 6 mois, soit jusqu'au 12 Mars 2023, à raison de 22h par semaine.

➤ **LE CONSEIL VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

4) NOMINATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS » :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la préfecture demande que soit nommé au sein des collectivités territoriales un correspondant « incendie et secours ».

En sa qualité de pompier professionnel, Mr Le Maire propose Romain SZYMONIACK de remplir cette fonction qu'il accepte. La décision est mise au vote.

➤ **LE CONSEIL VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

5) Délibération – Taux de la taxe d'aménagement d'urbanisme :

Vu l'article L.331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 4 Juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2021-1452 du 4 Novembre 2021 pris pour l'application des articles L.331-14 et L.331-15 du code de l'urbanisme,

Le Conseil Municipal de MONTVERNIER, après en avoir délibéré,

Décide de laisser le taux de la taxe d'aménagement à 1% sur le territoire de MONTVERNIER.

➤ **LE CONSEIL VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des travaux de déploiement de la fibre sont en cours dans diverses communes avoisinantes et certains ont eu lieu dans notre village. Mais il a été remarqué que la liaison Chatel/Montvernier initialement prévue en souterrain allait devenir aérienne. Il a été demandé que le projet de départ soit conservé. L'organisme revoit le chantier.
- Interdiction pour les Feux et l'utilisation de l'eau d'arrosage. Si pénurie d'eau, possibilité de faire venir une citerne pour honorer les habitations.
- Un sondage sera fait auprès des habitants concernant l'extinction de l'éclairage de nuit sous forme de lettre coupon/réponse.
- Un rappel sera fait sur les horaires à respecter concernant les nuisances sonores comme les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses et travaux en tout genre pouvant nuire au voisinage.
- A l'automne va être menée l'étude sur le schéma directeur d'Eau potable. Ce travail imposé par la 3CMA sera réalisé par l'Entreprise Nicot.
- Il est présenté l'avancement de Schéma Directeur d'Assainissement suite à la finalisation de la phase II de l'étude. Divers scénarios sont proposés pour tenir l'objectif réglementaire et font état des budgets nécessaires compris entre 1,52 M€ et 2,72 M€. Pour pouvoir passer à la phase III, divers services d'état doivent maintenant être consultés (Agence de l'Eau, ...).

Fin de séance : 22H00

Le Maire,
Daniel CROSAZ